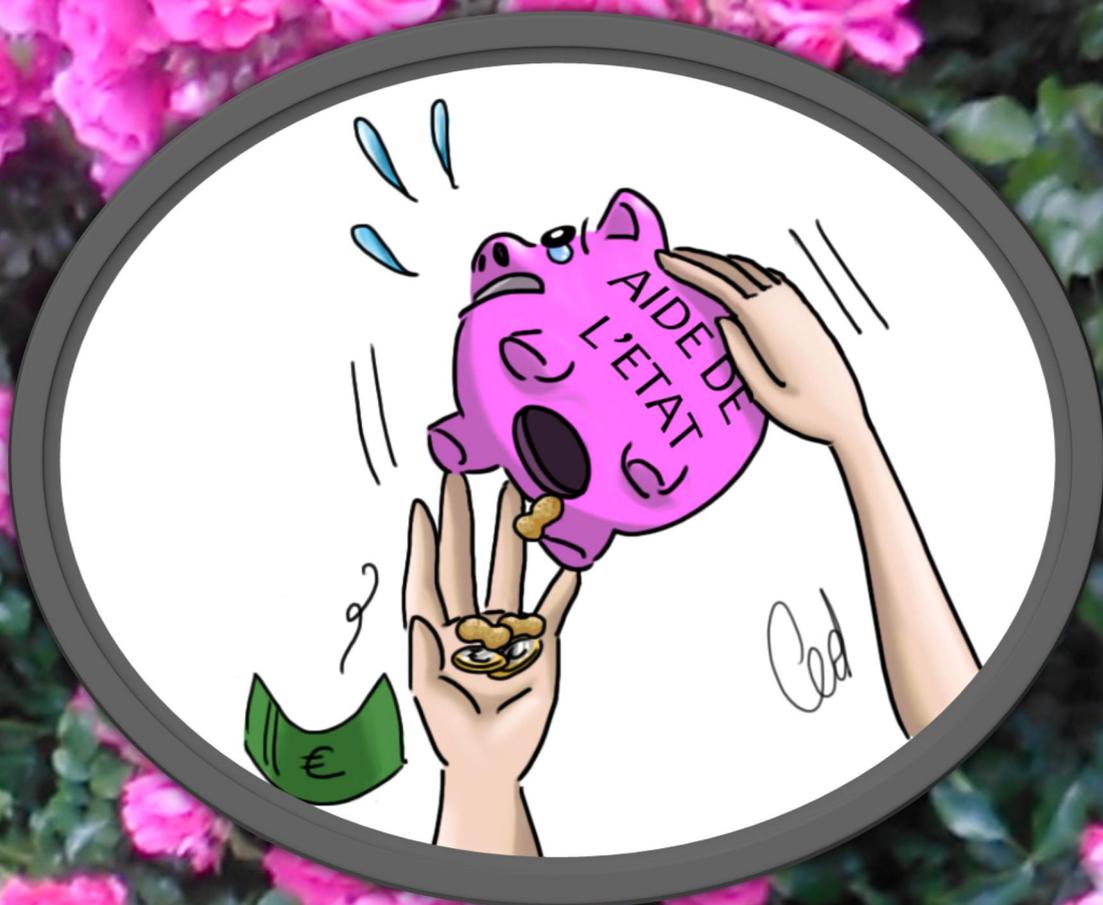


**BULLETIN MUNICIPAL DE
CHOISY
ETE 2015**

LE CHOISY-LENS

N°32-3



www.choisy.fr
mairie@choisy.fr
tél. 04 50 77 41 56

EDITORIAL

Choisyliennes, Choisyliens,



[Abundans cautela non nocet](#) « L'excès de prudence ne peut nuire ».

En cette période estivale, chacun d'entre nous profite du mieux qu'il peut de ses vacances ou les prépare, s'il n'en a pas encore pris. Pendant ce temps là, le projet de nouvelle organisation territoriale poursuit son petit bonhomme de chemin et prépare pour chaque commune ou EPCI - pour Choisy la communauté de Communes Fier et Usse - un avenir qui ne correspond pas forcément à ce que nous souhaitons.

Dans le cadre de la loi NOTRe, il était ainsi question d'intégrer règlementairement les 7 communes de Fier et Usse dans l'agglomération d'Annecy. La commission mixte paritaire (Députés et Sénateurs) a finalement tranché pour abaisser l'obligation d'intégration des petites EPCI aux plus grandes à moins de 15 000 habitants au lieu de 20 000 initialement, tout en maintenant également ce seuil à moins de 5 000 habitants pour les EPCI dont les communes sont classées « montagne ». Ces deux seuils seront acquis en janvier 2016 (nous sommes actuellement à 14 760 habitants en CCFU et nous dépassons le seuil des 5 000 habitants car toutes les communes CCFU sont classées « montagne »). Nous sommes à priori protégés. Cependant Monsieur le Préfet de la Haute Savoie veut que la CCFU, et d'autres EPCI, intègrent l'agglomération. Il lui faut pour cela obtenir l'accord des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

La prudence s'impose donc car nos collègues maires faisant partie de la CDCI, peuvent se laisser séduire par le chant des sirènes dont on pourrait les abreuver pour mieux nous absorber. Méfions-nous aussi de tous les avantages présentés en occultant la valeur de notre participation (financière!) qui sera plus élevée que celle de notre intégration actuelle à la CCFU.

Dans le domaine des finances communales, nos craintes sont confirmées par la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Cette baisse impacte déjà fortement les investissements et durera encore trois ans ! Nous avons anticipé cette baisse en réduisant les investissements à ce qui est absolument nécessaire pour ne pas grever plus tard notre fonctionnement.

Compte tenu de la gravité de la situation, et avant que le gouvernement n'arrête le projet de loi de finances pour 2016, les instances pluralistes de l'Association des Maires de France (AMF) ont décidé d'engager **une journée nationale d'action qui aura lieu le 19 septembre 2015 dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer. Nous sommes tous concernés et devons nous mobiliser pour conserver la quiétude de nos communes, voire conserver notre commune. Des informations précises sur les modalités de cette journée seront largement diffusées.**

Bonnes vacances et bonne lecture à tous ,

Votre Maire

La période d'ouverture du bar communal est maintenant derrière nous, **le bar sera toutefois ouvert le jour des messes** et notre licence IV est donc conservée ! Merci à ceux qui sont venus nous aider à faire de cette opération un succès, que ce soit avec un coup de main ou un coup de fourchette !

Merci à tous ceux qui contribuent régulièrement à la rédaction du Choisylien. Photo de couverture Rosiers du jardin de la mairie Tous les habitants sont invités à nous faire parvenir des idées, des photos (haute définition), des graphismes, des articles sur un évènement à Choisy (sans mise en page, ni texte scanné, merci).

HOMMAGE A JUSTIN MUGNIER-POLLET : TEMOIN D'UN SIECLE MOUVEMENTE



Mon père est **né en 1912 à la Chapelle Saint Maurice**. C'est un petit village un peu au-dessus du col de Leschaux, au pied du Roc des Bœufs, en face du Semnoz. Pour nous, en ce 21^e siècle de technologie, il n'est pas facile d'imaginer ce qu'était la vie, dans ces petits pays de montagne, il y a plus d'un siècle. Si se nourrir a été le premier souci de l'humanité, c'était encore une forte préoccupation à cette époque. Le climat est rude, les récoltes sont aléatoires, l'hiver est long et il y a beaucoup de travail en été, presque tout se fait encore à la force des bras. Les saisons rythment la vie et le travail. On mange ce que l'on produit. Il n'y a pas l'électricité, l'eau est au bassin dans la cour. Heureusement il y a de la solidarité entre les gens du village et c'est tout simplement indispensable. La communauté vit tout de même heureuse, avec ses moments difficiles et ses moments de fête. On a toujours vécu comme cela.

En 1914, il n'a pas encore deux ans et son père est mobilisé pour ce qui allait être la Grande Guerre. Sa mère doit se débrouiller seule, dans les conditions de l'époque, pour nourrir ses deux enfants en bas âge puisqu'il a un frère de 4 ans. Il se souviendra toujours de ce père qu'il ne connaissait pas, il ne le voyait qu'en permission. **En 1918** arrivent deux petites sœurs jumelles. Son père apprend la nouvelle dans les tranchées comme d'autres camarades. Mais l'armistice approche et son père pourra rentrer au pays début 1919 après avoir été soigné pour ses blessures de guerre. Verdun et la bataille de Champagne ont laissé des cicatrices dans son corps et dans son âme mais la vie reprend lentement son cours. En 1921, un petit frère vient agrandir la famille et c'est une période heureuse. Mais à la fin de cette même année, une nouvelle épreuve très douloureuse : sa mère décède et 6 jours après le petit frère aussi. Le choc est dur pour son père désemparé par tant de malheur et de souffrance. La vie devient difficile aussi pour les enfants, la famille est éclatée.

La vie continue tout de même et le travail est le ciment de la famille qui réussit à se regrouper et vit une période plus favorable. Mais c'est sans compter avec la reprise de la folie des hommes : son frère et lui sont mobilisés **en 1939 pour la Drôle de Guerre** cette fois. **En mai 1940** c'est la confrontation avec l'armée allemande, son aviation, son artillerie et ses blindés. Le 13 juin son régiment est pilonné à Saint Rémy dans l'Aisne. Dans son petit carnet, il a écrit « le ciel est noir d'avions ». Il perd beaucoup de camarades. Un obus tombe à côté de lui mais n'explose pas, ce n'est pas encore son heure. Il est fait prisonnier avec une partie de son régiment, mais le soir même il s'échappe en profitant de la désorganisation. Avec un camarade, il rejoint le reste de son régiment qui se replie, à pied, en Ariège où il sera démobilisé à Foix. Il ne lui reste plus qu'à rentrer à la Chapelle-Saint-Maurice par ses propres moyens. Comme il disait j'ai beaucoup voyagé dans ma jeunesse, mais à pied et avec un uniforme sur le dos.

Il reprend le travail à la ferme avec son père car son frère est prisonnier en Allemagne. Le 31 décembre 1943, pendant l'occupation allemande, il échappe à la rafle de Saint-Eustache effectuée à la fruitière, au petit matin, par les nazis. 24 hommes sont déportés dans les camps de concentrations. 17 ne reviendront pas dont ses 2 cousins germains. 10 % de la population est déportée, les hommes dans la force de l'âge, c'étaient des amis, des voisins, il les connaissait tous. Cette tragédie l'aura beaucoup marqué pour toute sa vie. **En 1945** son frère, qui était prisonnier en Allemagne, est de retour après sa libération et reprend sa place à la maison car il est l'aîné. Mon père s'installe alors comme fermier à Sevrier avec une de ses sœurs. C'est là qu'il rencontre celle qui allait devenir sa femme. **Ils se marient en 1946** et auront 7 enfants. **En 1949** ils s'installent à Pringy au hameau des Oudans puis en 1958 à Sillingy où ils resteront jusqu'à leur retraite en 1979.

Nouveau départ, puisqu'ils sont toujours fermiers, pour une vie à Choisy où il aura finalement passé la plus grande partie de sa vie. Sa convivialité, sa bonne humeur lui permettent de bien s'intégrer. Un grand jardin toujours très propre qui fait des envieux, un voisin lui dira même un jour « vous avez de la chance vous, vous n'avez pas d'herbe dans votre jardin. » Sa réponse avait été un simple sourire. La fabrication de paniers, la belote et l'association des anciens combattants occupent ses journées jusqu'à ce que l'âge l'oblige à diminuer ses activités puis à les arrêter. Pour ce qui est de la belote, sa grande passion, il a déjà certainement repris les parties avec ses amis Jean et Arthur, depuis le temps qu'ils l'attendaient là-haut.

En 2006 il perd son gendre René et en 2011 son fils André. Ce sont deux épreuves douloureuses qui le marquent beaucoup, il n'est pas dans l'ordre naturel des choses de voir partir ses enfants.

En 2012, il aura le privilège de fêter ses 100 ans. Malgré toutes les épreuves subies au cours de sa vie où il aura traversé le siècle, connu les deux guerres mondiales et travaillé la terre des autres, il aura toujours gardé confiance en l'homme et la foi en Dieu même si les dernières années ont été plus difficiles.

Jamais en retard dans son travail et même plutôt pressé, il faut croire qu'il aimait la vie puisqu'il a pris son temps pour nous quitter.

Texte de son fils, Monsieur Bernard Mugnier-Pollet

TRANCHES DE VIE

Comité des fêtes

Le début d'été a été très chargé pour le comité des fêtes : **Nuit des contes** puis **Fête de la Musique** où - malgré l'orage - de nombreux artistes de Choisy étaient présents; enfin le point d'orgue de ce début d'été a été la **troisième Choisy Race**.

Cette troisième édition a été l'occasion de découvrir sur le « circuit » de Choisy des bolides plus habitués au championnat de France qu'aux courses folkloriques. La Choisy Race a fait sa place dans le milieu des courses de caisse à savon grâce à la qualité de son organisation et son ambiance très conviviale.

Ce résultat est le travail acharné trois jours durant de plus de 50 bénévoles dont la majorité sont des Choisyliens, et bien sûr du soutien indéfectible de la municipalité et des entreprises de Choisy qui ont richement doté la remise des prix.

Les enfants des écoles ont réalisé des affiches pour cette course. Vous les retrouverez au dos de ce Choisylien.

Au nom des concurrents et spectateurs un GRAND BRAVO et MERCI pour cet engagement.

Vous découvrirez sur notre site www.cdf-choisy74.fr plus de 500 photos prises par notre photographe officiel.



Réservez dès à présent la date pour la quatrième Choisy Race ce sera le dimanche 9 Juillet 2016.

Nous vous souhaitons un bel été. Rendez-vous pour **le bal des ados le samedi 10 octobre.**

Chemins Faisant

L'Association Chemins Faisant tiendra son assemblée générale annuelle le vendredi 25 septembre à 20 h à la salle des fêtes. Toutes les personnes intéressées par la randonnée sont cordialement invitées. Souvenirs de notre Randonnée du 7 juillet au Grand Colombier :

vue sur le Rhône et le lac du Bourget



un lys martagon



SECOURISME avec le Club Loisirs

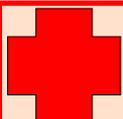
Comment réagir en cas d'accident ? Comment donner une alerte et éviter d'aggraver la situation ? Toutes ces questions sont les mêmes pour chacun d'entre nous. **N'attendons pas la catastrophe et agissons !!!**

Le club loisirs propose la mise en place d'une formation de secourisme le PSC1 en octobre 2015. La législation prévoit 7 heures. Nous prévoyons 8 h en 2 fois 4 h sur 2 samedis consécutifs pour un prix total de 60 € /personne.

Dates : le samedi 24 octobre et le samedi 31 octobre 2015 (2 groupes de 12 personnes maximum dont 1 le matin et 1 l'après-midi) à Véry ou au chef-lieu. Le matin sera consacré aux jeunes collégiens.

L'intervenant, **Joel Heilig**, formateur secours au centre de formation de la montagne, est un ancien pisteur secouriste de Thônes où il continue d'intervenir en tant que secouriste. Il forme en outre des secouristes aussi bien dans les écoles primaires, que les collèges ou les entreprises (Sauveteur Secouriste du travail), etc.... Il est agréé par la Fédération Française de Sauveteurs et de Secourisme.

Les inscriptions se feront avec le règlement à l'assemblée générale du club Loisirs le 11 septembre à Choisy (carte du club loisirs de 15 € à prévoir, valable pour l'année et par famille, qui donne accès à des avantages divers)



Nous attendons votre **réponse avant fin août** pour que nous puissions passer à l'organisation et réserver auprès d'**Isabelle BLANDIN** au **04.50.77.45.12**
ou par mail : **isabelle.blandin0481@orange.fr**

TRANCHES DE VIE

GROS PLAN SUR LE CLUB VTT DE CHOISY



Objectif : acquisitions des fondamentaux du VTT : **Sécurité** (savoir maîtriser son VTT pour ne pas se mettre en danger, ni mettre le groupe en danger), **mécanique** (savoir réparer une chambre à air, ses freins etc...), **technique** (passer par des zones plus ou moins difficiles, passages étroits, montées, descentes, obstacles divers comme la boue, l'eau, les cailloux etc...), **orientation** (savoir se repérer sur les chemins de sa commune et des communes avoisinantes). Sans oublier de s'**amuser** avec son VTT et ses copains.

Votre accompagnateur : Franck CHAPPAZ spécialiste de VTT et de haute montagne à Thônes. Il est accompagné d'un parent bénévole pour répondre aux normes de sécurité.

Groupes : primaires de 8 à 11 ans : 13h30 à 15h00 et collège de 12 à 14 ans : 15h00 à 17h00

Dates : les **mercredis** 16, 23 et 30 septembre, 7 et 14 octobre, 4 novembre 2015 (**6 sorties**).

Pour participer : un VTT en bon état de fonctionnement, un casque, une gourde et une chambre à air pour dépanner (si possible) ainsi qu'une attestation d'assurance, et un certificat médical

Coût par saison : 80 euros prix de départ (prix en baisse selon le nombre de jeunes présents) + la carte adhérent annuelle au club loisirs de 15 euros par famille pour diverses activités

Limitation du nombre de places à 12 enfants par groupe. N'attendez donc pas et contactez : **Isabelle BLANDIN** au **04.50.77.45.12** ou par mail : **isabelle.blandin0481@orange.fr** pour les pré-inscriptions. Les inscriptions officielles se feront avec le règlement à l'AG du Club Loisirs le 11 sept. 2015



Le temps des assemblées générales est revenu ...

Septembre approche et il ne faut pas manquer les assemblées générales des associations. Participer c'est soutenir les bénévoles qui oeuvrent sans relâche pour faire de notre commune un lieu accueillant et animé ! Un grand merci pour le temps qu'ils mobilisent pour nous tous.

1. Parents d'enfants de l'école maternelle ou primaire :

- L'APE (association des parents d'élèves) : date à confirmer
- L'association de gestion de la cantine scolaire : date à confirmer

2. Choisyliens de tous âges, ne manquez pas :

- L'AG du club Loisirs le vendredi 11 septembre à 19h30 salle des fêtes : la seule occasion pour s'inscrire aux nombreuses activités annuelles et ateliers ponctuels pour petits et grands
- L'AG du comité des fêtes qui organise les vide-greniers, la course de caisses à savon, la fête de la musique et bien d'autres fêtes
- L'AG de l'association Chemins Faisant qui réhabilite et entretient plus de 20 km de chemins ruraux à Choisy pour mieux vous emmener les apprécier avec des randonnées pour tous

Les autres associations de Choisy tiennent leur AG à d'autres moments de l'année. Vous retrouverez les dates dans les prochains Choisyliens ou dans les lettres d'information mensuelles sur votre mail (n'hésitez pas à vous inscrire pour les recevoir !)

Et enfin , pour ceux qui souhaiteraient encore d'autres activités, notez dans vos agendas le forum des associations de la Communauté Fier et Usse le 5 septembre 2015 au gymnase de Sillingy.

CADRE DE VIE

RENTREE

SCOLAIRE

2015/2016 :

le mardi 1^{er}

septembre

2015

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h45 et 14h00 à 16h00
mercredi 8h30 à 11h30

• **Ecole élémentaire, effectifs : 90 élèves (5 de moins que l'année dernière)**

Directrice : Mme Muriel VOISIN (jeudi jour de décharge administrative) CM1/CM2

Remplaçante de Mme VOISIN le jeudi : Mme Elodie MALRAS

Enseignants : Mme Aurélie VANDENBUSCHE CP/CE1, Mme Hélène JOSSERAND CE1/CE2, M. Philippe PERRIN CE2/CM1 (1^{ère} partie de l'année) et M. Guillaume CORDIN (2^{ème} partie)

• **Ecole maternelle, effectifs : 54 élèves**

Directrice : Mme Josette LIENARD qui a le groupe petits et moyens

Enseignante : Mme Véronique COPIN qui a le groupe moyens grands et grands

Les ATSEM : Mme Sandrine PELLARIN et Mme Corinne KRATTINGER

GARDERIE PERISCOLAIRE

Responsable : Mme Leslie BOURGEOIS

Animatrices : Mme Valérie IMHOFF et Mme Valérie HUSSON

- Les inscriptions se font sur place
- Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h00 à 8h30 et 16h00 à 18h30 Mercredi 7h00 à 8h30 et 11h30 à 12h30
- Tarifs à la demi-heure suivant le QF : de 0 à 800 = 1.35 €, de 801 à 1200 = 1.45 € et plus de 1201 = 1.55 €

CENTRE DE LOISIRS

Responsable : Mme Leslie BOURGEOIS

Animatrices : 2 personnes titulaires du BAFA

Ouverture : 1 semaine à Toussaint, 1 semaine en Février, 1 semaine à Pâques, 4 semaines en juillet

Tarifs en fonction du QF : de 0 à 800 : 20 € la journée, 95 € la semaine ; de 801 à 1200 : 23 € la journée, 110 € la semaine et plus de 1201 : 26 € la journée et 120 € la semaine.

A noter : suppression du centre de loisirs le mercredi : trop peu de participation (2 à 5 enfants) donc trop onéreux pour la commune.

Dès la rentrée 2015/2016, le règlement de la garderie périscolaire et du centre de loisirs se feront par facturation en fin de mois : Plus d'achat de carte de présence. Les factures seront envoyées par mail aux familles, (plus de précisions dans le cartable des élèves à la rentrée). L'adhésion annuelle est commune pour les deux structures : 20 € par famille.

Dans le cadre de la réforme scolaire et des activités, nous faisons appel à votre générosité et bienveillance. Nous recherchons :

- Du matériel pour nos journalistes en herbe
- Quelques ordinateurs
- Quelques appareils photos numériques prêts à subir l'assaut des petites mains
- Des jeux, table de ping-pong, raquettes badminton...
- Du tissu et autres accessoires pouvant être utilisés dans notre prochain théâtre de marionnettes
- Mais aussi, des bénévoles, prêts à accorder un peu de temps pour nous aider dans nos projets :
 - Construction d'un poulailler avec les enfants des écoles maternelles et élémentaires
 - Réalisation d'une mosaïque par les enfants sur la façade de l'école
 - Création d'un théâtre de marionnettes

Vous avez du matériel à nous céder ? Vous avez envie de participer à un de ces projets ?



Contactez-nous à l'adresse email suivante : mairie@choisy.fr
ou laissez-nous un message à la mairie. Un grand MERCI d'avance pour votre aide, et rendez-vous à la rentrée !

Le comité de pilotage des TAP (Temps d'Activités Périscolaires)



**ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr**

CADRE DE VIE

Les pères et des mères fêtés le 14 juin 2015 au bistrot de la mairie

La municipalité a respecté le rendez-vous traditionnel pour célébrer les parents de Choisy: une belle occasion d'ouvrir le bistrot communal pour une ambiance très chaleureuse, avec le beau temps au rendez-vous.



Sortie du CCAS

Le 5 juin, 56 anciens de la commune accompagnés des membres du CCAS ont pris le car pour une journée détente en Isère Dauphiné :



1^{er} arrêt sur un parking équipé de bancs et de tables pour une pause petit déjeuner qui a été appréciée de tous.

Le groupe a repris la route en direction de Fitolieu pour la visite d'une confiserie, LA FEE-RIE DU SUCRE. Un jeune couple très accueillant a proposé une fabrication artisanale de sucettes, de sucre d'orge et de berlingots.



Après avoir acheté des paquets de « bonbons souvenir », le groupe est reparti en direction des Abrets au restaurant « Le Coin Tranquille » dans un camping 4 étoiles.



Suite au repas délicieux l'après-midi s'est poursuivie en compagnie de l'animateur Michel Monaco pour un one man show, ambiance cabaret de chansons françaises avec participation des membres du CCAS.



Vers 17h, le groupe, enchanté de sa journée, a regagné Choisy.

Toutes les photos sur :
<https://www.rkube.com/r/pUvmbm>



A noter : La "Semaine Bleue" se déroulera du 12 au 18 octobre sous le thème : "à tous âges créatifs et citoyens". Elle s'adresse à toutes les personnes âgées et retraitées des communes de la CCFU. Le programme n'est pas encore défini.



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

TRANSITION ENERGETIQUE



La loi « Transition énergétique pour la croissance verte »

a été définitivement adoptée le 22 juillet 2015. Elle doit permettre de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique tout en renforçant l'indépendance énergétique.

Ce texte fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique afin de réduire la facture énergétique de la France (70 milliards d'Euros) et faire émerger des activités génératrices d'emploi

(100 000 sur 3 ans) ainsi qu'à lutter de manière exemplaire contre les émissions de gaz à effet de serre (-40 % en 2030 par rapport à 1990). Parmi les objectifs fixés : diviser par deux la consommation totale d'énergie du pays d'ici à 2050, faire tomber à 50 % en 2025 la part de l'énergie tirée du nucléaire et à 30 % en 2030 celle tirée des énergies fossiles ou encore augmenter à 32 % à horizon 2030 la part des énergies renouvelables.

Ces objectifs permettront à la France de respecter ses engagements dans le cadre de la politique européenne en matière de climat et d'énergie (accords du 23 /10 /2014)

Les autres mesures notables de la loi transition énergétique :

- la création d'un chèque énergie pour les ménages modestes,
- le remplacement des sacs plastiques non écologiques en 2016
- le développement de véhicules moins polluants,
- l'obligation de rénovation énergétique pour les bâtiments privés résidentiels d'ici à 2025
- l'installation de compteurs électriques « intelligents »,
- des mesures contre le gaspillage alimentaire destinées à empêcher les grandes surfaces de jeter de la nourriture et de rendre leurs invendus impropres à la consommation...
- Réduction de 50 % des déchets mis en décharge d'ici 2025
- A l'échelle intercommunale du territoire, l'existence de plans climats air énergie territoriaux (PCAET)

Pour rendre toutes ces mesures opérationnelles rapidement, les **premiers décrets d'application seront publiés dès la rentrée 2015**, a promis la ministre Mme Ségolène Royal, selon laquelle 18 décrets et 27 ordonnances sont en préparation.

Les moyens mobilisés sur 3 ans seraient de 10 milliards d'Euros

Concrètement, pour les particuliers, cela va se traduire entre autres par des aides au financement de travaux (continuation des crédits d'impôts, éco-prêt à taux zéro, plates-formes de rénovation énergétique) pour accompagner au n° Azur Eco Rénov : tél 0810 140 240

En savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-transition-energetique-pour-la-.html>

MATINEE DE L'ENVIRONNEMENT

Comme annoncé dans le dernier Choisylien du Printemps 2015, nous allons continuer ensemble les travaux d'aménagement du jardin communal.

En partenariat avec l'entreprise de paysagisme choisylienne BRIN DE VERDURE qui nous apporte idées, conseils et matériaux gracieusement, nous allons nous attaquer à la butte sous la terrasse de la mairie, afin d'aménager une zone de rocailles alpine et une zone de vivaces.

Pour plus de détails, reprenez le plan au centre du numéro de Printemps du Choisylien (ou à consulter sur le site de la mairie). **Nous vous espérons nombreux pour un**

**RENDEZ-VOUS A LA MAIRIE LE SAMEDI 26 SEPTEMBRE DE 8H30 A 13H
(report au SAMEDI 10 OCTOBRE EN CAS DE MAUVAIS TEMPS)**

Pensez à apporter vos outils de jardinage

La matinée se terminera par un casse-croûte convivial dans le jardin

Afin de nous permettre d'organiser au mieux cet évènement, nous vous remercions de vous inscrire au numéro de la mairie tél 04 50 77 41 56 ou par mail à mairie@choisy.fr

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION !



**ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr**

PRESERVATION DE L'EAU POTABLE

La sécheresse de ce début d'été et la canicule de juillet nous ont encore une fois alertés sur la nécessité de préserver nos ressources en eau, dans un contexte de constante augmentation de la population haut-savoyarde. Après les restrictions momentanées imposées par la préfecture pour limiter les gaspillages, la situation semble revenue à la normale.

Qui gère notre eau ?

Nous d'abord ! quand nous l'utilisons et la rejetons, quand nous la protégeons ou la polluons. Aide mémoire des gestes simples pour la préserver :

Pour qu'elle reste potable, avec le moins de traitements possibles :

- Ne pas jeter de déchets liquides ou solides (peintures, lingettes, médicaments, huiles de vidanges...) dans les toilettes ou les lavabos ni dans les canalisations ou les cours d'eau : les eaux pluviales doivent rester le plus propre possible si nous voulons que notre eau reste potable !
- Utiliser des produits d'entretien biodégradables et sans phosphate et diminuer les doses de produit de lavage
- Au jardin, réduire au minimum l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques qui s'infiltrent dans les sols et rejoignent les nappes phréatiques
- La vidange des piscines même hors sol doit se faire dans les règles : se renseigner auprès de votre mairie

Pour économiser l'eau :

- Préférer les douches aux bains et couper l'eau pendant le savonnage, ne pas laisser couler le robinet pour vous laver les mains ou les dents,
- Utiliser une chasse d'eau à mécanisme d'économie ou mettre une brique dans le réservoir de la chasse d'eau,
- Faire tourner le lave-vaisselle ou le lave-linge seulement quand ils sont pleins
- Adopter les robinets mitigeurs avec mousseur
- Repérer et faire réparer les fuites...vous ferez des économies !
- Dans le jardin, récupérer l'eau de pluie pour arroser, biner régulièrement et arroser de préférence le soir
- En période de sécheresse, éviter de remplir votre piscine ou d'arroser la pelouse

• **Au quotidien**, la commune délègue à la Communauté Fier et Usse la distribution de l'eau potable et l'entretien des réseaux. Tout le détail et le paiement en ligne également sur : <http://www.fier-et-usses.com/services/gestion-eau-potable.html>

• **À l'échelle de notre bassin versant** : Le contrat de rivière du SMECRU (le syndicat de rivières des Usse composé d'élus des 8 intercommunalités du territoire) ; ce projet concerne l'ensemble du *bassin versant* des Usse, soit 41 communes, plus de 300 km de cours d'eau et 33 000 habitants, de Seyssel à Arbusigny, et de Clarafond à Sillingy. D'ici 2019, 55 opérations d'un montant total de 15 millions d'euros seront engagées. Objectifs: améliorer la qualité de l'eau, entretenir les rivières au quotidien, protéger et valoriser les milieux aquatiques (faune, flore, zones humides...), et mieux partager la ressource.

UN COUP DE POUCE POUR LES USSES !

Ce printemps, les opérations de lutte contre la Renouée du Japon ont repris pour endiguer cette plante invasive qui « étouffe » la flore locale. Pendant toute la durée du Contrat, le SMECRU réalise également des travaux d'entretien de la rivière : coupe sélective de la végétation et des arbres morts, nouvelles plantations d'essences locales, stabilisation des berges, retrait d'obstacles à l'écoulement des eaux ou à la circulation des poissons... **Des réflexions sont également en cours pour trouver des solutions durables au manque d'eau dans nos rivières en période estivale.**

Mais l'ambition du Contrat de rivières est aussi de vous faire participer à la protection des Usse ! **Mise aux normes de votre fosse septique, utilisation des produits naturels pour jardiner, économies d'eau... il appartient à chacun d'agir pour préserver notre eau !**

N'hésitez pas à contacter le SMECRU pour toute question

contact@rivieres-usses.com



**ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr**

ESPACES VERTS ARTIFICIELS OU NATURELS



Serre communale



LE SERVICE TECHNIQUE est maintenant réduit à deux personnes, avec par contre du matériel plus performant pour réaliser les tontes.

Durant l'été, des emplois saisonniers ont permis à des jeunes Choisyliens de prêter main forte à l'équipe.

Parmi les réalisations du service technique, outre la fabrication de mobilier de jardin et d'espaces verts (parcours de santé, tables du bar communal, mobilier du jardin communal derrière la mairie), l'équipe prête la main aux Jardins de Haute Savoie sur la parcelle de Choisy. Les plants sont réalisés dans la serre communale située au service technique.

ESPACE « NATUREL », PAS ESPACE « POUBELLE » !

Petit à petit, les abords du parking des Efrasses (Rosières), accès touristique aux sentiers PDIPR de la Mandallaz,

sont en train de couler sous les déchets verts malgré le panneau « décharge interdite »....**ces incivilités ne sont pas sans incidence** puisque la commune doit :

- faire intervenir les services techniques et , compte tenu de la quantité, prendre un prestataire pour enlever/ transporter vers la déchetterie professionnelle
- Payer pour mettre ces déchets en déchetterie
- **Coût estimé pour la commune : au minimum 2 000 €**



alors que les habitants concernés auraient pu :

- Composter leurs déchets de pelouse ou les mettre au pied de leurs arbres
- Broyer les branchages
- Porter le reste à la déchetterie d'Epagny (gratuit pour les particuliers)

(rappel : il est interdit de brûler à l'air libre = émission de particules nocives pour la santé et l'environnement).

Nous espérons qu'à l'avenir il y aura une meilleure prise de conscience du coût environnemental et financier de ces « solutions de facilité ». **Une bonne solution serait de faire du préventif : limiter les haies au strict nécessaire et opter pour des arbustes à pousse lente.** Que des bons côtés : moins d'entretien donc plus de temps pour les loisirs, et plus de calme pour la famille et le voisinage !

LE CHEF LIEU EVOLUE

Les travaux en cours au chef lieu en intriguent plus d'un. Petit à petit, le chef lieu évolue : après la réhabilitation du presbytère en logements sociaux, la commune a lancé avec SA MONT BLANC une opération immobilière pour des appartements locatifs à caractère dit « social », dont l'objectif est de dynamiser le chef lieu et notamment de pérenniser l'école et d'assurer une plus grande mixité sociale.

Dans un contexte haut-savoyard spécifique, avec des coûts de construction très élevés et des loyers souvent trop importants pour les petits salaires, la commune souhaite également répondre aux engagements du SCOT du Bassin Annécien, inscrits par ailleurs dans le PLH de notre intercommunalité CCFU (à consulter sur le site de l'intercommunalité <http://www.fier-et-usses.com/cadre-de-vie/politique-de-lhabitat.html>)

LE CASTANEA va permettre de loger 13 familles avec 3 appartements T2, 8 appartements T3 et 2 appartements T4 : neuf seront des logements PLUS et quatre relèveront du dispositif PLAI. (voir ci-dessous les explications)



Qu'entend-on par logement social ?

C'est un logement qui fait l'objet d'un agrément de l'Etat ainsi que d'une convention avec l'Etat ouvrant droit à l'APL (aide financière de la CAF). Il est loué à titre de résidence principale à un prix modéré, à des ménages disposant de revenus inférieurs à certains plafonds.

L'habitat social ?

- 72 % de logements en petits immeubles (20 logements en moyenne)
- 64 % des ménages sont éligibles (sous plafonds PLUS).

Il est financé par des subventions et/ou des prêts aidés par l'Etat ouvrant droit à des avantages fiscaux (TVA à taux réduit, exonération de TFPB pendant 25 ans) et réalisé par un bailleur social, une commune, une association agréée, voire un bailleur privé dans certains cas particuliers. On distingue différentes natures de logement :

- Les logements familiaux ordinaires : logements pérennes, loués nus avec un bail de droit commun (le cas à Choisy)
- Les logements en résidence répondant à des besoins et à des publics spécifiques : résidences sociales, pensions de famille, avec régime de redevance mensuelle (loyer + charges + prestations)
- Les logements-foyers pour personnes âgées ou handicapées

Il existe différentes natures de financement, afin de moduler les niveaux de loyer pour accueillir des ménages au pouvoir d'achat différent. Pour pouvoir bénéficier d'un logement social, les ressources du locataire à l'entrée dans les lieux ne doivent pas dépasser un plafond réglementaire (revenu fiscal de référence de l'année N-2)

VALEURS POUR L'ANNEE 2015 :

- PLUS (logement social de base) pour les personnes dont les revenus sont inférieurs à un plafond fixé annuellement par circulaire : subventions + prêts aidés + avantages fiscaux.

Ex. de plafonds revenus pour 2015 : de 20 107 € pour une personne seule à 51 682 € (pour 4 pers. à charge)

- PLAI (logement très social) destiné aux personnes dont les revenus sont inférieurs à 60% des plafonds PLUS - loyer environ 90 % des loyers PLUS : subventions + prêts aidés + avantages fiscaux

Ex. de plafonds revenus pour 2015 : de 11 058 € pour une personne seule à 28 425 € (pour 4 pers. à charge)

- PLS (logement à loyer intermédiaire) destiné aux personnes dont les revenus sont inférieurs à 130% des plafonds PLUS - loyer environ 150 % des loyers PLUS : prêts aidés + avantages fiscaux

Ex. de plafonds revenus pour 2015 : de 26 139 € pour une personne seule à 67 187 € (pour 4 pers. à charge)

FLASH CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2015

- Attribution des subventions aux associations
- Organisation et tarifs des structures périscolaires
- Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse et de la convention assistance retraite avec le CDG74
- Transfert de la compétence « IRVE »
- Signature des nouveaux baux ruraux (Réattributions après départs à la retraite)
- Tirage au sort des jurés d'assise 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015

- Portage foncier par l'EPF 74 pour l'acquisition de la propriété SPRUYTTE-PARIS au chef-lieu
- Modification du tableau des emplois communaux
- Création d'un poste emploi-vacances
- Modification de la régie de recettes: compte dépôt de fonds du Trésor pour garderie périscolaire, centre de loisirs et produits « bar communal et autres festivités »
- Budget principal : décision modificative N° 1/2015
- Produits bar communal et festivités : tarifs
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Motion relative au projet de loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République)
- Annulation de la délibération du transfert de la compétence IRVE au SYANE
- **Motion de soutien à l'association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations**
- Subvention à l'association du FC Mandallaz

AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE FIER ET USSÉS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2015 A SILLINGY

- Modification statuts du SMECRU : modification de la composition du comité syndical.
- Attribution et versement subvention à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA).
- Mise en place signalétique commerciale et artisanale dans les Zones d'Activités Economiques de la CCFU.
- Convention mise à disposition de la salle de judo du gymnase de Sillingy – avenant n°1.
- Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées : modification dénomination, missions et vice-présidence.
- Élection nouveau délégué titulaire communauté de communes Fier et Ussets au Contrat de Bassin Fier et Lac.
- Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention de financement avec l'Agence de l'Eau pour le financement des travaux d'adduction d'eau inscrits au programme 2014 : Mésigny, La Balme de Sillingy : Pose de clôtures périmètre de protection de captages.
- Création emploi Directrice (teur) général(e) des services et suppression Chargé mission développement économique et touristique.
- Création emploi d'assistant(e) de direction, emploi technicien, emploi d'animatrice(teur) Relais Assistantes Maternelles.
- Décision modificative n°1 Budget général.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2015 A LA BALME DE SILLINGY

- Attribution et versement d'une subvention à l'Office des Acteurs Economiques et Touristiques (OAET).
- Création d'emplois 2 agents sociaux 1ere classe (promotions)
- Reprise d'une provision pour litige – Contentieux PSB.
- Autorisations à donner au Président pour la signature d'une convention de financement avec le SMDEA pour financement travaux d'adduction d'eau inscrits au programme 2015 : Choisy : Traitements UV Réservoirs des Sappins et d'Avrenay et Mésigny – La Balme de Sillingy : Mise en conformité des captages.
- Instauration de la fiscalité professionnelle unique (FPU).
- **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.**

L'intégralité du compte-rendu des conseils municipaux et intercommunaux est affiché sur les différents panneaux municipaux et disponible en mairie ou sur internet aux adresses suivantes :

www.choisy.fr, rubrique « vie municipale »
www.fier-et-usses.com, rubrique CCFU

Les conseils municipaux et conseils communautaires sont des réunions publiques ouvertes à tous.

CARNET

URBANISME



NAISSANCES

25/04/2015 Olivia TONDEUR
06/05/2015 Lia GIRAUDET
16/05/2015 Mathieu MAMONOFF
11/06/2015 Céleste ALLARD
Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonne santé aux bébés.



MARIAGES

25/04/2015 Valérie PERRET et François CHAMOUX
19/06/2015 Céline MORT et Damien LEURS
25/07/2015 Anne PETIT et Matthew BALMER
25/07/2015 Mélanie BETEND et Loïs BLAISE
Nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.



DECES

21/05/2015 Bernard GERLIER
01/06/2015 Justin MUGNIER-POLLET
18/06/2015 Annie BOURROUSSE épouse ZAHAF
Nos sincères condoléances aux familles

PERMIS DE CONSTRUIRE

19/05/2015 LEFEBVRE Denis, extension, route de Marlioz
09/06/2015 MARTIN John, maison individuelle, route d'Avregny
23/06/2015 SOARES Antonio, maison individuelle, route de Cercier

Permis de construire modificatifs

07/05/2015 BERTHOUD Evelyne, clôture et portail, route de Rosière

DECLARATIONS PREALABLES

05/05/2015 HEME DE LACOTTE Thierry, modifications de façades, chemin de Sous Rossy
05/05/2015 ROBERT Michel, réfection toiture, route de Cercier
05/05/2015 HEINRICH Benoît, modifications de façades, impasse des Longues Raies
01/06/2015 PETIT Jean-Paul, abri bois, impasse de la Clée
01/06/2015 DESCOMBES Maurice, abri d'entrée, route de Combes
01/06/2015 GODDET Béatrice, pergola, route de Véry
04/06/2015 POMPOSA Samuel, couverture terrasse, route du Poirier Rouge
04/06/2015 DE CRUZ POLONIO Antonio, modification de façades, Buidon
04/06/2015 TEXIER Patrick, création vélux, impasse du Puits
15/06/2015 DUSSERT Pierre, réfection toiture, chemin des Prés du Seigneur
15/06/2015 DUPUY Eric, piscine hors sol, chemin des Bourgeois
26/06/2015 ROBERT Michel, suppression monte-charge, route de Cercier
27/06/2015 VIZIER Alexandre, véranda, route des Mégevands
27/06/2015 STEFANUTTI Philippe, modifications de façades, impasse des Hirondelles
27/06/2015 BOUCHET Patricia, modifications de façades, route de Perroud
07/07/2015 GERLIER Maurice, modifications de façades, impasse du Creux du Chêne
20/07/2015 BAUSSAND Jérémy, abri de jardin, route de Combes
20/07/2015 CUOQ Romain, création de vélux, route de Perroud

ELECTIONS REGIONALES

Les inscriptions sur les listes électorales ont été rouvertes jusqu'au 30 septembre



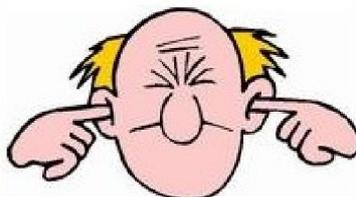
Suite à l'adoption de la [loi du 13 juillet 2015](#) visant à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales, **l'inscription pour voter aux élections régionales est possible jusqu'au 30 septembre prochain.**

Cela s'adresse aux citoyens qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales et à ceux qui ont changé de domicile. Les électeurs qui se sont inscrits depuis le 1er janvier 2015 pourront également voter les 6 et 13 décembre 2015.

INFOS PRATIQUES

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	fermé	14h-17h	fermé	8h30-12h	14h-17h	8h30-12h	fermé
Agence postale	8h40-11h45	8h40-11h45 14h00-15h45	fermé	8h40-11h45	8h40-11h45	8h40-11h45	fermé
Arrêté sur le bruit, admis de NB : jours fériés	8h-20h 10h-12h	8h-20h	8h-20h	8h-20h	8h-20h	9h-12h 14h30-19h	INTERDIT
Déchetterie d'Epagny NB : jours fériés	13h30-18h30 FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION SUR LE BRUIT : EVITONS LES TROUBLES DE VOISINAGE !



(Arrêté n° 03/14 du 17 juin 2003)

Les beaux jours sont arrivés et avec, les travaux d'entretien... Un petit rappel des horaires à respecter :

Horaires autorisés	
Jours ouvrables	8 H – 20 H
Samedi	9 H - 12 H et 14 H 30 - 19 H
Jours fériés	10 H – 12 H
Dimanche	INTERDICTION TOTALE

Par ailleurs, bien que les travaux bruyants soient autorisés toute la journée en semaine, les règles de savoir-vivre et de bon voisinage invitent à laisser une période de repos pendant le temps des repas.

REGLEMENTATION POUR LES CHIENS

Les propriétaires de chiens qui aboient ou hurlent le jour comme la nuit sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris en utilisant des dispositifs tels que collier anti-aboiement...

Nous vous rappelons aussi que la loi du 20 juin 2008 exige l'obtention d'un permis de détention d'un chien dangereux par son propriétaire ou détenteur (art. L.211-14 du Code rural). Chaque propriétaire doit pouvoir présenter les documents suivants : Permis de détention du chien, attestation d'assurance (art. R 211-7 du code rural), certificat de vaccination antirabique en cours de validité.

Les types de chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en 2 catégories (art. L 211-12 du code rural) :

- 1^{ère} catégorie : chiens d'attaque (morphologie assimilable aux pitbulls, boerbulls et tosa)
- 2^{ème} catégorie : chiens de garde et de défense (races Staffordshire et American Staffordshire terriers , Rottweiler ou morphologiquement assimilable, Tosa)

Pour toute information complémentaire, connectez-vous sur le site : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1839.xhtml>

TRANSPORT CAR LIHSA

Une vingtaine de départs par jour pour Annecy depuis La Balme de Sillingy ou Sillingy (et autant pour le retour).

Lignes 21 et 22

Bons plans bus :

La Carte Déclic pour les moins de 26 ans

Le Ticket Gagnant : car + lignes urbaines SIBRA gratuites à Annecy

En savoir plus et télécharger les horaires :

<http://www.cg74.fr/pages/fr/menu-secondaire/informations-transports-107.html>

SYSTÈME MOBICIME

Pour Préparer un trajet en transport en commun au départ et/ou à destination de la Haute-Savoie, le site www.mobicime.cg74.fr

contient toute l'information utile pour voyager sereinement de manière économique et écologique

COVOITURAGE

3 parkings à Choisy

- chef-lieu (cimetière)
- stade de Menulles
- école de Véry

ACTIVITES

AGENDA

11 septembre

AG Club loisirs
19h30 salle des fêtes

25 septembre

AG Chemins faisant
19h30 salle des fêtes

26 septembre

Matinée de l'Environnement
8h30 jardin de la mairie
(report au 10 octobre en cas de mauvais temps)

2 octobre

Pause de la 1ère pierre du Casténéa
10h30 au Chef-Lieu

10 octobre

Bal des ados—comité des fêtes
Salle des fêtes

BIBLIOTHEQUE - HORAIRES D'ETE

me 10h30-12h00, ve 18h-19h30
et sa 14h00-15h30

CINEMA

Cinébus tous les 15 jours (sauf juillet et août)

programme sur www.cinebus.fr

NUMEROS UTILES

GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
ALLO ENFANCE	119
URGENCES EUROPE	112
SPA MARLIOZ	04 50 77 82 40
CCFU	04 50 77 70 74
ADMR	04 50 68 76 56
PRIORITERRE	04 50 67 17 54

ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

CCFU :

<http://www.fier-et-usses.com/vie-du-territoire/associations.html>

CONTACTS ARTISANS

COTE CAMPAGNE – Salon de coiffure - 04.50.77.32 . 44

Annick GRASSI—Médecine énergétique , harmonisation de l'habitat—0689529200

COURTOIS Yann - Thérapeute géobiologue - 06 88 83 98 73

Jean-Gabriel THOMAS – autoentrepreneur aide à la personne 06.84.12.21.56

CHOISY ETUDES— Etudes EDF-GDF, Topographie - 04.50.77.44.79

BRIN DE VERDURE – Paysagistes

N. MERMILLOD-BLARDET et Y. GAYET - 06.61.46.00.99 ou 06.63.45.63.93

GUY PALOMBOT- Transports, Levage, Manutention -06.70.16.40.84

PL MAINTENANCE – Mécanique poids lourds - 06.34.30.45.90

ALPES TRADITION Electricité— Installations électriques - 04.50.01.20.70

E.S.M. RENOVATION— Multiservices - 04.50.77.47.45/06.61.18. 47.45

CEDO TRAVAUX— Neuf et Rénovation - 06.88.76.11.00

E-AMENAGEMENT -Menuiserie extérieur/intérieur- **E. PERNOUD** – 06 88 99 45 40

BATI RENOVE – Chauffage, Plomberie & Géométrie - 04.50.77.19.31

CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE – Plombier, Chauffagiste - 06.29.92.08.81

Jean-Pierre RICHARD— Peintre - 04.50.77.21.66

GRAVILLON – Entreprise de peinture - 04.50.22.35.92

PRORENO – Plaquiste , Isolation, Peinture - 06.11.81.90.78

SONDAZ Noël – Menuiserie bois et matière - 04.50.77.43.18

VISIO RENOV – Menuiserie, Vitrierie - 06.10.58.61.08

LACOTE BETEMPS— Menuiserie bois et matière - 04.50.77.44.26

SARL VARENIK OLIVIER— Charpente-Couverture-Zinguerie 06 73 57 71 83

CBTP— Maçonnerie, TP et crêpi à la chaux - 04.50.05.07.23

PERRIN Pascal—travaux d'étanchéité- 04.50.77.42.75

3B CONSTRUCTION— Maçonnerie, Rénovation - 04.50.01.55.87

RTP—Terrassements divers - 04.50.77.43.21

GAL - travaux publics - 04.50.77.41.98

APPEL A PROJETS JEUNES « MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL »

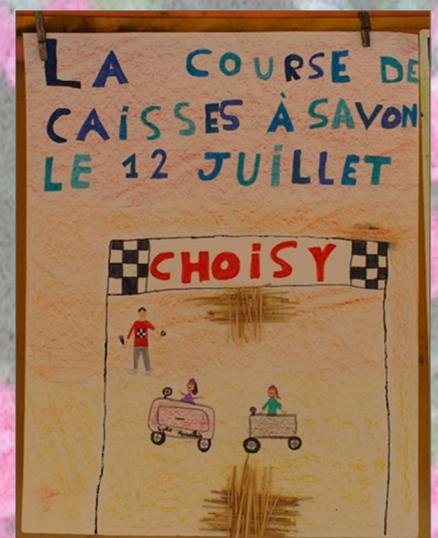
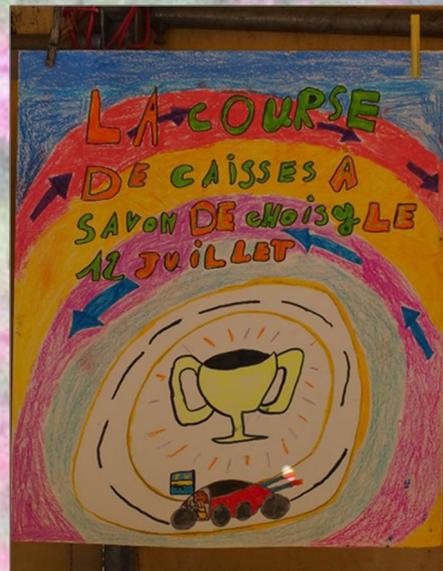
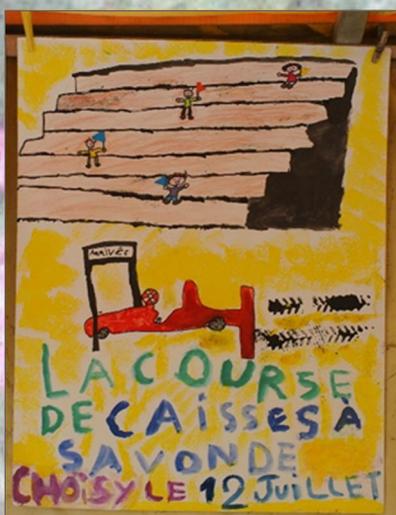
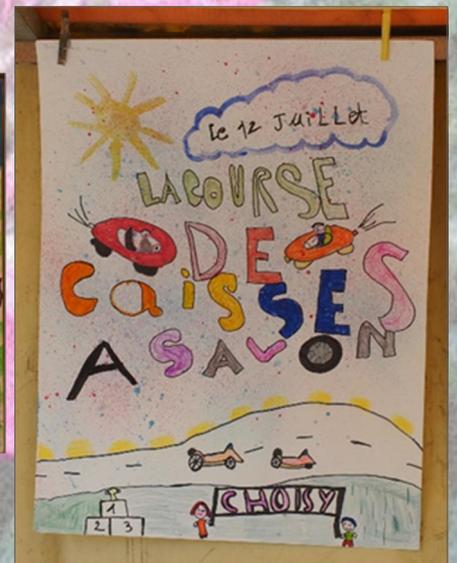
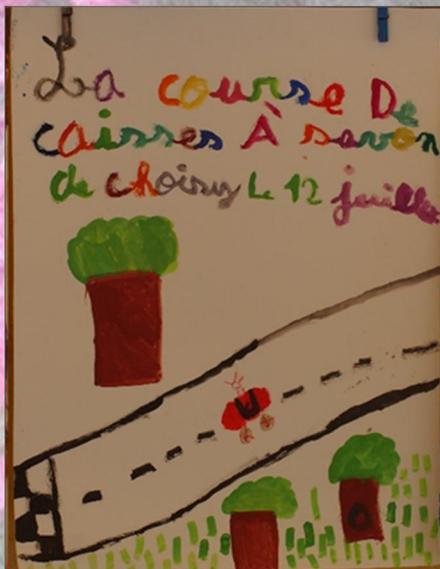
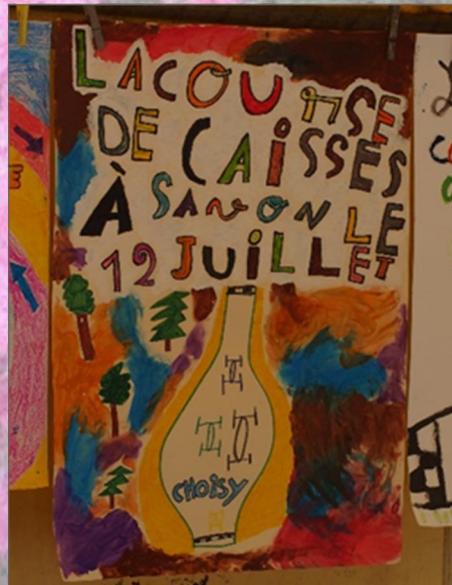
Tous les groupes de jeunes ruraux (minimum 3 âgés de 13 à 22 ans) assurés à la MSA, porteurs d'un projet de développement social local, peuvent prétendre à des dotations de 800 à 4500 € (concours départemental et national). Renseignements : www.msaaalpesdunord.fr
Tél : 04.79.62.87.40

TOUS CONCERNES PAR LA DECLARATION DES RUCHERS

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides ! Déclarations sur [ww.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr) ou GDS—52 avenue des Iles—74994 ANNECY CEDEX 9

CRÉEZ, DÉVELOPPEZ, IMPLANTEZ votre activité économique au cœur de la Haute-Savoie, dans un cadre attractif et de qualité, choisissez les **USSES ET BORNES** ! Chefs d'entreprises, porteurs de projets, acteurs économiques, notre site est là pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans votre implantation et votre vie sur votre territoire. Voir : <http://www.eco-usses-bornes.fr/>

LA COURSE DE CAISSES A SAVON ANNONCEE PAR LES ENFANTS DE CHOISY



ABONNEZ-VOUS A NOTRE NEWSLETTER MENSUELLE
POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFOS PAR MAIL : mairie@choisy.fr